

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Respecter le Chabbat ou devenir le partenaire de D.ieu dans la Création

« Pendant six jours, on se livrera au travail, mais le septième jour il y aura repos, repos solennel pour une sainte convocation : vous ne ferez aucun travail. Ce sera le Chabbat de l'Éternel, dans toutes vos habitations. » (Vayikra 23:3)

Nos Sages, de mémoire bénie, affirment (Chabbat 119b) que quiconque observe le Chabbat, y cesse toute activité interdite et récite le kiddouch le vendredi soir, devient l'associé de D.ieu dans la Création. Car, de même que le Saint béni soit-Il créa le monde en six jours et se reposa le septième, l'homme qui travaille pour sa subsistance durant toute la semaine et s'arrête le Chabbat voue ce jour à son Créateur, duquel il devient le partenaire.

Dans son ouvrage ('Hanoucca 56), le Tsaddik Rav Chimon Pinkus, de mémoire bénie, s'interroge sur une anecdote rapportée dans le Chévèt Yehouda (p.138) au sujet d'un non-juif qui pénétra dans le Temple et demanda quel était le but des bois disposés sur l'autel. Les Juifs lui répondirent qu'au moment où l'on apporte un sacrifice, on place sur l'autel des bois, sur lesquels on met ensuite l'animal devant être sacrifié ; puis, l'Éternel fait descendre du ciel un feu qui consume le sacrifice et constitue la preuve qu'il a été agréé. Le non-juif, non content de la réponse, objecta : « Si votre D.ieu brûle le sacrifice par un feu céleste, pourquoi donc placez-vous du bois en plus ? S'il est capable d'envoyer du feu du ciel, Il n'a pas besoin de vos combustibles ! » Il profita alors de ce qui lui apparaissait comme une contra-

diction pour en déduire la fausseté de la Torah.

Le Rav Pinkus demande quelle contradiction ce non-juif voyait entre les bois déposés sur l'autel et le feu céleste qui consumait finalement le sacrifice. Le miracle divin ne s'en trouvait pourtant pas pour le moins réduit par l'ajout de ces combustibles, qui symbolisaient simplement, à travers leur contribution apparente, le statut d'associés du Créateur octroyé aux Juifs. Cependant, l'étroitesse d'esprit du non-juif l'empêcha d'appréhender la profondeur de ce concept, ce pourquoi ces pratiques accusaient pour lui une contradiction.

Le Saint béni soit-Il demanda à Ses enfants de disposer des bois sur l'autel, bien qu'il n'en eût évidemment pas besoin pour consumer le sacrifice, afin qu'à travers cet effort, ils eussent l'opportunité de ressentir leur statut d'associés.

Or, c'est précisément dans cet esprit qu'Il nous demande d'observer le Chabbat à Son image, de sorte que nous nous considérions comme Ses partenaires dans l'œuvre de la Création. Car, lorsqu'un homme s'associe à un projet, quel qu'il soit, la valeur de celui-ci augmente considérablement à ses yeux, et il cherche à tout prix à en assurer la concrétisation et le succès. Aussi, le respect du Chabbat éveillera sa sensibilité et son intérêt pour le monde dans lequel il vit, en même temps que son désir de contribuer à son maintien et à son renouvellement par le biais de l'étude de la Torah et de la fidélité aux mitsvot (Kohélèt Rabba 7:19 ; Chabbat 10a).

Paris Lyon Marseille

All. 21h14* 20h53* 20h43*

Fin 22h35 22h07 21h54

R. Tam 23h52 23h13 22h52

* L'on allumera selon sa communauté

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Prineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 6, Rabbi Lévi ben Rav Guerchom, le Raibag

Le 7, Rabbi Chelomo Efraïm, auteur du Kéli Yakar

Le 8, Rabbi Yérahmiel, le « Yéhoudi Hakadoch » de Pchis'ha

Le 9, Rabbi Avigdor Kara, Av Beth Din de Prague

Le 10, Rabbi Its'hak Elfassi, le Rif

Le 11, Rabbi Ména'hem Tsioune de Cracovie

Le 12, Rabbi Zérah Eidelitz



LA VOIE TRACÉE

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le sidour de la émouna

Mme Georgette Elkaïm, une proche des Pinto, me raconta qu'une famille new-yorkaise, les Benmou'ha, avait logé dans un hôtel de Haïfa lors d'un voyage en Israël. Soudain, la femme s'aperçut que son précieux appareil photo ainsi qu'une paire de chaussures de grande valeur s'étaient volatilisés. Après de longues recherches, en vain, elle s'adressa à la direction de l'hôtel pour se plaindre du vol.

Dès qu'il en eut vent, le directeur de l'hôtel vint en personne chercher les objets dans leur chambre. Rien. Il proposa aussitôt de les dédommager, les priant de ne pas divulguer cette disparition, qui pourrait nuire à la réputation de son établissement.

A la fin de leur séjour en Israël, les Benmou'ha regagnèrent leur résidence new-yorkaise, d'où ils préparèrent de nouveau, après un léger repos, leurs bagages en prévision du voyage suivant : la hilloula du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto au Maroc. Cette fois-ci, leur fille, à la recherche de l'âme sœur, devait se joindre à eux dans le but de prier sur la tombe du Juste ; elle espérait ainsi rencontrer rapidement celui qui lui était destiné. Ils demandaient également de recevoir un signe du Ciel que leur prière avait été entendue.

Ils avaient réservé des chambres dans un hôtel situé non loin du cimetière. A peine y furent-ils entrés qu'ils restèrent figés sous le choc de la vision qui s'offrait à leur vue : sur le seuil de la chambre étaient posés, comme si de rien n'était, la paire de chaussures et l'appareil photo dont ils avaient déploré la perte en Israël !

Secoués par cette découverte, ils comprirent que le mérite du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto leur avait permis de retrouver les objets perdus de façon aussi prodigieuse.

La rumeur de ce miracle se répandit comme une traînée de poudre parmi les participants à la hilloula. Or, au moment où on m'en rapportait le récit, M. M. se trouvait à côté de moi. Il s'agit d'un ancien élève de la Yéchiva de Poniewiez, qui a eu le mérite, pendant une certaine période, d'être l'un des chamach de Rav Shakh zatsal. Or, en entendant comme moi cette histoire, M. ne se gêna pas pour en remettre en cause l'authenticité. « Comment cette personne aurait-elle pu perdre un appareil photo et des chaussures en Israël, pour les retrouver ensuite ici, au Maroc ? » Il refusait d'y prêter foi.

Ses amis lui firent remarquer combien il était malséant que lui, éduqué depuis son plus jeune âge dans le giron de la Torah et de la émouna, peine à y croire, contrairement à eux, qui n'avaient pas étudié dans les Yéchivot, et étaient pourtant certains de sa véracité. Mais impossible de le convaincre.

Son attitude était d'autant plus dérangeante qu'elle risquait de jeter une douche froide sur la foi et l'enthousiasme des autres participants qui avaient fait l'effort de venir se recueillir et prier sur la tombe du Tsaddik, et dont, au fond, la venue n'avait qu'un seul but : renforcer leur foi dans le pouvoir des justes qui servent D.ieu d'un cœur entier, pouvoir si bien résumé par le verset « le Juste décrète et D.ieu exécute ».

Je me permis donc de lui reprocher les doutes qu'il émettait, et surtout ses paroles trahissant une lacune au niveau de sa émouna. Il finit par recon-

naître ses torts et par me demander pardon, ainsi qu'au Tsaddik. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le Chabbat matin, au moment de la prière de Cha'harit, on entendit soudain des cris en provenance de l'endroit où M. priait. Nous approchant rapidement pour voir de quoi il retournait, nous le trouvâmes pâle et tremblant, les mains crispées sur son livre de prières. Lorsqu'il se fut un peu calmé, il expliqua que, du Ciel, on lui avait prouvé qu'il ne faut jamais témoigner le moindre mépris pour le pouvoir et le mérite des Tsaddikim. Voici le récit qu'il fit :

« Il y a de cela trois ans, j'ai perdu en Israël un livre de prières qui m'était particulièrement cher. Cela me contraria au plus haut point, et je ne parvenais pas à me faire à l'idée que je ne le retrouverai plus jamais. Or, il y a quelques minutes, je venais de terminer ma Amida quand j'ai soudain aperçu, sur le pupitre devant moi, un livre dont la reliure extérieure m'était étrangement familière. "J'en avais un exactement du même genre", me suis-je dit avec mélancolie.

« Par curiosité, j'ai ouvert celui-ci, et devinez ce que j'ai vu : mon nom, inscrit à la main, sur la page de garde !

« C'est la première fois que je viens au Maroc, je n'avais jamais participé à la hilloula du Tsaddik auparavant et je ne connais personne dans les parages. Il n'y avait donc logiquement aucune chance que mon siddour, perdu en Israël, atterrisse ici, au Maroc ! »

Tout en parlant, il brandissait son siddour retrouvé, pour montrer à tous les participants l'incroyable prodige qu'il venait de vivre, prodige visant à lui montrer l'extraordinaire pouvoir des Tsaddikim, qui peuvent changer les lois de la nature.

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine : « Quant aux Cohanim – Léviim, descendants de Tsadok (...) » (Ye'hezkel 44).

Lien avec la paracha : Dans la haftara sont évoquées les lois concernant la sainteté des Cohanim selon les instructions de Ye'hezkel Hanavi, ce qui nous renvoie à la paracha où sont évoquées les différentes lois découlant de l'exigence de sainteté particulière vis-à-vis des Cohanim.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Un homme avisé conseilla à son ami de ne jamais rester, le Chabbat, après séouda chlichit, à côté de la synagogue ou du Beth Hamidrach, pour entamer la discussion avec quelqu'un. Rapidement, on passe de deux à trois, et ainsi de suite, jusqu'à former un grand groupe. Chacun a des histoires ou des anecdotes intéressantes sur sa semaine passée à raconter, et il est impossible de ne pas en venir à du lachone hara ou de la moquerie. Et ce, à cause du premier qui a lancé la discussion. Aussi mieux vaut-il prévenir que guérir, conformément au conseil du sage.

AU PARFUM DES MINHAGUIM



Pendant cette période où nous comptons le Omer, la coutume est que les femmes ne fassent pas de travaux du coucher du soleil jusqu'au moment où le public compte le Omer.

La raison de cette coutume est qu'entre Pessa'h et Chavouot, les élèves de Rabbi Akiva mouraient pendant la période proche de la chkia et étaient enterrés après celle-ci, si bien que pendant tout ce laps de temps, l'ensemble du peuple cessait toute activité.

C'est la raison pour laquelle jusqu'à notre époque, le fait de ne pas accomplir de tâche pendant le moment entre la chkia et la sortie des étoiles a perduré, et d'après certains, même pour les hommes.

זיהר מנזק



ENTRE LES LIGNES

Midrachim de nos Sages sur la Paracha de la semaine

Le respect du Cohen

« Quant au Cohen supérieur (gadol) à ses frères (...) » (Vayikra 21:10)

Pourquoi est-il qualifié de « grand » (gadol) ?

Parce qu'il se distinguait sur cinq points : la beauté, la force, la richesse, la sagesse et les années.

En beauté, puisqu'il devait être plus beau que ses frères ; en force, à l'instar d'Aharon, qui fut capable d'élever dans les airs et de balancer plus de 20 000 hommes en un seul jour – lors de l'intronisation des vingt-deux mille léviim. En ce qui concerne la fortune, d'où savons-nous que si le Cohen Gadol n'était pas riche, ses frères devaient l'enrichir ? De l'histoire de Pin'has, tailleur de pierre, qui fut nommé Cohen Gadol. Ses frères le trouvèrent occupé à tailler des pierres et emplirent la carrière devant lui de dinars d'or.

Et d'où déduit-on que s'il est démuné, ses frères doivent le faire accéder à la grandeur ? Du verset « Quant au Cohen supérieur (gadol) à ses frères (...) ».

(Midrach Tan'houma)

Des sacrifices sous la main

« Lorsqu'un veau, un agneau ou un chevreau vient de naître (...) » (Vayikra 22:27)

D'après Rabbi Berakhia bar Simon, le Saint béni soit-Il dit : « Je t'ai donné dix bêtes pures – trois en ta possession et sept en dehors.

« Les trois en ta possession sont le veau, l'agneau et le chevreau.

« Les sept qui ne sont pas dans ton domaine sont le cerf, la gazelle, le daim, etc. Je ne vous ai pas imposé la tâche d'escalader les sommets et de vous fatiguer à aller les chercher dans les forêts pour M'offrir des sacrifices de ces bêtes qui sont hors de votre portée. Je ne vous ai demandé de M'offrir que celles qui ont grandi à votre mangeoire », et c'est ce qu'évoque le verset : « un veau, un agneau ou un chevreau ».- (Yalkout Chimoni)

Des sacrifices par le mérite des patriarches

« Lorsqu'un veau, un agneau ou un chevreau vient de naître (...) » (Vayikra 22:27)

Le veau, par le mérite d'Avraham, comme il est dit : « Puis Avraham courut au troupeau, choisit un veau tendre et gras, et le donna au serviteur, qui se hâta de l'accommoder. »

L'agneau, par le mérite d'Its'hak, comme il est dit : « Avraham leva les yeux et il vit qu'un bélier [père de l'agneau], derrière lui, s'était embarrassé les cornes dans un buisson. Avraham alla prendre ce bélier, et l'offrit en holocauste à la place de son fils. »

Le chevreau, par le mérite de Yaakov, comme il est dit : « Va au menu bétail et prends-moi deux bons (tovim) chevreaux (...) » Que signifie le terme tovim ? Rabbi Bérakhia répond au nom de Rabbi 'Helbo qu'« ils sont bons pour toi, puisque tu recevras les bénédictions par leur intermédiaire, et bons pour tes fils puisqu'ils expieront par eux à Yom Kippour, comme il est dit : "Car en ce jour, il sera fait expiation pour vous (...)". » -(Midrach Tan'houma)

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



« L'Eternel dit à Moché : Parle aux Cohanim, fils d'Aharon, et dis-leur : nul ne doit se souiller par le cadavre d'un de ses concitoyens (...) » (Vayikra 21:1)

Les termes « parle » et « dis-leur » de ce verset semblent redondants, puisque l'un d'eux aurait suffi pour que nous le comprenions. Quel est donc le sens de cette insistance ? Le Saint béni soit-Il a choisi cette tournure répétitive afin d'enseigner aux prêtres, aux enfants d'Israël et à toutes les générations à venir l'importance de se préserver de l'impureté des morts, comme de celle du mauvais penchant.

Il est par ailleurs important de savoir que l'étude de la Torah exige, de la part de l'homme, de continuelles révisions, car c'est uniquement par ce biais qu'elle peut s'ancrer profondément dans son cœur et devenir partie intégrante de lui-même. En outre, chaque répétition supplémentaire de son étude contribue à protéger l'homme de l'impureté menaçante du mauvais penchant. Telle est donc aussi l'intention divine sous-jacente à l'insistance de notre verset, en l'occurrence celle de nous transmettre notre devoir de nous défaire de notre petitesse et d'aspirer à toujours grandir davantage – idée pouvant être lue en filigrane dans les mots de Rachi – « Que les adultes prennent garde [également à ce que cette interdiction ne soit pas enfreinte] par leurs enfants ». En répétant inlassablement son étude, on agrandira sa part dans le monde à venir.

« Tout Juif a une part dans le monde futur, comme il est dit : "Et Ton peuple ne sera composé que de justes, qui posséderont à jamais ce pays" », nous indiquent nos Sages. Lorsqu'un Juif désire accomplir une mitsva avec minutie et dans la joie, il est toujours confronté à l'opposition de son penchant au Mal, qui tente par tous les moyens de l'en dissuader ou, tout au moins, de refroidir son entrain. Aussi, lorsqu'il parvient à maîtriser cet adversaire, il y gagne une mitsva exécutée dans la plus grande diligence, duquel il pourra se prévaloir pour mériter l'accès au monde à venir.

C'est la raison pour laquelle il est dit que tous les enfants d'Israël ont part au monde futur, du fait qu'ils ajoutent des barrières et des 'houmrot (mesures de rigueur) d'eux-mêmes par rapport aux mitsvot de la Torah. Cela réjouit le Créateur qui appelle Ses légions célestes pour qu'ils contemplent les actes louables de Ses enfants. En voyant leurs bonnes actions, celles-ci s'écrient de leur côté : « Qui est comme Ton peuple Israël, nation unique sur la terre ? »



Comme nous l'avons vu dans le numéro précédent, la mère juive occupe une place centrale dans l'éducation ; elle est le rempart de son foyer en cela qu'elle y crée un univers d'amour et de sollicitude. Les enfants se réfugient sous ses ailes, se reposant sur son amour et son dévouement, à l'abri des influences extérieures.

Nous avons rappelé par ailleurs que l'enfant continue à se reposer sur sa mère, à tout âge de manière différente. Mais il est en tout cas indispensable qu'il reçoive suffisamment de sérénité et de confiance de la maison. C'est la condition sine qua non pour qu'il se sente une appartenance à celle-ci et soit protégé des vents néfastes qui soufflent au-dehors.

La réalité est telle que, même plus âgé, il puise sa volonté dans l'image de sa mère se tenant à ses côtés. C'est elle qui lui donne la volonté, l'impulsion, l'envie d'entreprendre. Elle le soutient dans ses projets, qu'il conçoit grâce à ses encouragements.

Jusqu'à quand cette situation est-elle censée durer ? Jusqu'au jour où s'accomplit le verset « L'homme abandonnera son père et sa mère et s'unira à sa femme » (Béréchit 2:24). En attendant

cette étape, c'est le foyer maternel qui constitue son point d'appui et son refuge contre les vents étrangers.

Il faut savoir que le quartier ou les fréquentations sont loin de représenter un environnement protégé. Au contraire, ils attirent avec toutes sortes d'incitations et de tentations attrayantes, bien souvent négatives. Il est donc important de surmonter cette attirance vers l'extérieur, de la contrer par la force et les bienfaits de la maison.

Notons cependant que la pureté des fréquentations ne constitue pas une condition de plus dans l'éducation des enfants, mais bien sa base et sa racine. Car tant qu'un jeune aura des fréquentations douteuses, il ne parviendra pas, même s'il le voulait, à intégrer les paroles de la Torah qu'on lui enseigne. De même qu'avant d'ensemencer un champ, il faut d'abord en arracher les mauvaises herbes, il nous appartient d'écartier tous ces amis peu recommandables de notre enfant avant qu'il se mette à étudier.

Raison de plus pour que la mère entoure ses enfants d'amour, de respect et d'attention, pour que la maison devienne leur point d'ancrage naturel et permanent. Seulement dans ces conditions la mère pour-

ra-t-elle protéger leur développement et écartier de leur route tous les facteurs à risque, avec délicatesse et naturel. Chaque mère a le pouvoir de faire de sa maison un foyer de Torah qui marquera les âmes de ses enfants durablement, dans tous les domaines de la vie. Elle est à même d'investir dès leur plus tendre enfance pour leur transmettre l'amour de la Torah et de l'étude ainsi que la volonté de progresser dans la pratique des mitsvot et la crainte du Ciel.

Cela reste valable même lorsque la mère juge le moment venu d'envoyer son fils à la yéchiva, plus particulièrement pendant les laps de temps où il vient rechercher chez lui chaleur et sérénité, notamment pendant les Chabbats libres ou les périodes de vacances.

Toujours est-il que dès qu'il franchit le seuil du foyer parental, il est indispensable qu'il le quitte avec ce sentiment qu'il y a toujours sa place, que ses proches apprécient et attendent avec impatience son retour et qu'il sera reçu avec amour, chaleur et respect. Le cas échéant, il continuera à jouir de la protection de son foyer même au-dehors.

DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Rav Raphaël Amar, un élève de notre Maître, raconta qu'il se rendit un jour au Maroc avec un ami, pilote dans l'armée israélienne, qui avait commencé à se rapprocher du Judaïsme. Tous deux désiraient se recueillir sur la tombe de Rabbi 'Haïm Pinto.

A leur arrivée au cimetière, le gardien arabe les conduisit à la tombe et leur remit des livres de Téhilim.

Le pilote remarqua que le gardien tenait dans sa main un vieux morceau de papier et lui demanda ce que c'était. L'Arabe répondit : « C'est une photo du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto que j'ai reçue un jour de son petit-fils. »

Le pilote, surpris, commença à parler avec Rav Raphaël Amar en hébreu, afin que le gardien ne comprenne pas : « Essayons de lui acheter cette photo. Peut-être qu'une bonne somme d'argent va le convaincre de nous la vendre. »

Mais il n'en fut rien. Le gardien n'était pas du tout disposé à s'en séparer. Le pilote proposa mille dollars, mais l'Arabe s'obstinait dans son refus. Même quand l'offre atteignit la somme faramineuse de quatre mille dollars – somme permettant d'acquérir une maison au Maroc – il ne se laissa pas convaincre.

Le pilote en fut très impressionné et dit à Rav Amar :

« Regarde combien sa foi dans le Tsaddik est puissante. Elle imprègne

toutes les fibres de son être. Même si cette photo est vieille et déchirée, il n'est pour rien au monde prêt à s'en séparer parce qu'il a vu se dérouler sous ses yeux de nombreux miracles grâce au mérite du Tsaddik. Pour lui, cette photo est toute sa vie. Si un non-juif croit tellement en la vertu du Tsaddik, combien plus devons-nous en être convaincus ! »

En entendant cette histoire, notre Maître ajouta :

« Sachez cependant que la foi sans la Torah ne vaut rien. Les deux sont liées. Chelomo Hamélékh a demandé (Mélakhim I 8:41) que lorsqu'un non-juif prie, sa requête soit exaucée immédiatement. En revanche, s'il s'agit d'un Juif, sa demande n'est pas immédiatement accomplie. Pourquoi ?

« Pour un Juif, il ne suffit pas de prier une fois pour être immédiatement exaucé et vivre un miracle. La foi ne suffit pas. Il doit également étudier la Torah et accomplir les mitsvot avec amour. Ce qui n'est pas le cas du non-juif qui, lui, n'a aucun lien avec l'étude. S'il a la foi, D.ieu se suffit de sa prière et l'exauce. Le Juif, par contre, doit s'éclairer de la lumière de la Torah, accomplir les mitsvot et de bonnes actions pour que D.ieu lui fasse vivre des miracles. »